



**Municipalité de  
SAINT-ALPHONSE**  
Province de Québec  
Municipalité de Saint-Alphonse

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT NUMÉRO 334-2022  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 272-2013  
« PLAN D'URBANISME » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse a adopté à sa réunion du 1<sup>er</sup> août 2022 le Règlement numéro 334-2022 modifiant le Règlement numéro 272-2013 (Plan d'urbanisme) de la municipalité de Saint-Alphonse ;

**QUE** ce Règlement a pour objet et conséquence de remplacer le plan d'Affectation des sols numéro AF-2016-06.3 de la municipalité de Saint-Alphonse par le plan numéro AF-2021-06.3 « Affectation des sols du territoire municipalisé (tenure privée) de la municipalité de Saint-Alphonse », conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

**QUE** ce Règlement est en vigueur en date du 12 septembre 2022, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de Bonaventure ;

**QUE** ce Règlement est disponible pour fin de consultation au bureau de la Municipalité de Saint-Alphonse et sur le site web de la Municipalité de Saint-Alphonse à l'adresse suivante [www.st-alphonsegaspesie.com](http://www.st-alphonsegaspesie.com).

Donné à Saint-Alphonse, ce 15 septembre 2022

---

Annick Duguay Cormier, directrice générale  
et greffière-trésorière